



Guide de survie de l'apprenti !

Cette année, tu es apprenti(e) et donc salarié(e) d'une
entreprise !

Voilà quelques conseils et informations pratiques
pour t'aider tout au long de l'année !



Droits et devoirs



En entreprise comme
en CFA, tu as des
droits et des devoirs !



La différence ?

Tu as le **droit** de
bénéficier d'un salaire,
de congés, d'une
protection sociale etc...



Tu as le **devoir** de
t'impliquer et de
t'engager dans ta
formation, d'être à
l'heure, de justifier tes
absences...



Acquisition de 2.5 jours
de congés par mois =
25 jours par an



Seulement en période
d'entreprise

Congés



Demande orale, puis
écrite à ton employeur

Cette demande peut
être refusée par
l'employeur

Communication

Tu as le droit de ne pas comprendre et de demander.

Informe ton maître d'apprentissage, tu verras que tout est beaucoup plus simple !





Chaque période, tu
dois :



*Fiche de
liaison*



Compléter avec ton
maître
d'apprentissage la
fiche de liaison

Conseil : Pré remplis là
avec tes missions

Émargement

En CFA comme en entreprise tu es payé.

Tu dois donc signer la feuille de présence lorsque tu es en CFA et pointer en entreprise.



Absence et retard

En entreprise comme en CFA, tu devras :



Prévenir ton entreprise et ton chargé de filière à l'IFRIA (SMS, téléphone, mail)

Envoyer un ARRÊT DE TRAVAIL ou justificatif valable à ton entreprise et à l'IFRIA dans un délai de 48h max (pas de certificat médical)



Les retards et les absences en CFA comme en entreprise peuvent conduire à des sanctions

Contacts



Ingrid MAILLET

Gestion administrative

05 56 38 38 08 ou contact@ifria-aquitaine.fr



Elodie ALONSO

Gestion des absences

05 56 38 38 11 ou elodie.alonso@ifria-aquitaine.fr



Rimma SKUMBINA

Gestion administrative

05 56 38 38 08 ou contact@ifria-aquitaine.fr



Marie JACACHOURY

Chargée de communication

07 72 25 22 74 communication@ifria-aquitaine.fr



Nos réseaux sociaux



Flashe les codes ou clique
directement sur les icônes pour
t'abonner !